



Le 19 mars, avec l'ensemble de la fonction publique Toutes et tous en grève et en manifestation !

Urgence pour nos rémunérations

La seule mesure générale de revalorisation annoncée pour l'année 2024 consiste en l'octroi de cinq points d'indices. Alors que les prix à la consommation ont augmenté en moyenne de 4,9% l'année dernière après +5,2% en 2022, que le prix de l'électricité a augmenté de 10% le mois dernier, cette décision signifie un recul conséquent du salaire réel des agent.es publics, particulièrement insupportable pour les catégories C et B.

Pire encore, le premier ministre a annoncé, même s'il est repoussé au second semestre, un projet de réforme de la fonction publique prévoyant de réduire la progression à l'ancienneté de la rémunération (les échelons) pour augmenter la part liée « au mérite ». Le « mérite », nous en avons déjà un aperçu avec le CIA : un classement des agent.es par quotas, où la taille de l'enveloppe budgétaire détermine par avance le pourcentage de « méritant.es ». La mise en œuvre d'un tel projet impliquerait moins de progression pour la majorité d'entre nous et plus d'inégalités entre toutes et tous. Nous devons nous y opposer dès maintenant !

Enfin, O. Dussopt avait annoncé à l'automne dernier une enveloppe pour des augmentations de prime. C'est encore le choix du tout indemnitaire, qui ne concernerait par ailleurs que certaines catégories, plutôt que des augmentations de traitement. Mais puisqu'une enveloppe était annoncée, nous attendions une discussion sur sa répartition. Or la DRH vient d'informer unilatéralement les organisations syndicales d'une revalorisation des planchers IFSE des seul.es IT. A ce stade rien pour les C, ni pour les SA dont la Cour des Comptes relève que leurs primes sont inférieures de 26% à la moyenne des autres ministères, ni pour les IT ancien.nes dont l'IFSE était au-dessus du plancher.

Avec une telle politique salariale, comment s'étonner que le ministère peine à recruter ? En 2023 à nouveau, le concours d'inspecteur.trice du travail n'a pas fait le plein. Plus de 350 sections d'inspection du travail sont vacantes, créant de véritables zones de non droit du travail pour les salarié.es et des conditions de travail impossibles pour les agent.es régulièrement sommé.es de tenir plusieurs postes à la fois dans le cadre « d'intérim », qui ont en fait un caractère structurel et illégal. Au niveau des assistant.es de contrôle, les effectifs continuent de fondre malgré le retrait de la note de la Direction Générale du Travail qui annonçait une nouvelle diminution du ratio nombre de secrétaires / nombre d'agent.es de contrôle. L'enrichissement de leurs fonctions annoncé en grande pompe il y a quelques années a tourné à la mauvaise farce, les effectifs étant à peine suffisants pour permettre la réalisation des tâches de base. De manière générale, notre ministère a perdu près de 20% de ses agent.es entre 2019 et 2023 – à peine quatre ans – et se trouve réduit à peu de chagrin. Il est urgent de procéder à des recrutements massifs et pérennes dans tous les services. Mais le gouvernement vient de décréter la suppression de 10 milliards d'euros de crédits pour les différents ministères de la fonction publique, dont plus d'un milliard pour le ministère du Travail ! Outre qu'elle va affaiblir l'action des services de l'emploi, cette coupe sombre a des effets immédiats au niveau des effectifs, puisque les 100 recrutements par détachement dans le corps de l'inspection du travail ont été annulés en catimini. Les vacances de postes risquent dès lors de repartir à la hausse et les conditions de travail de se dégrader. Cette politique est insupportable !

En finir avec l'OTE

Comme si les problèmes de rémunération et d'effectifs ne pourraient pas suffisamment la vie des agent.es, notre ministère persiste et signe dans l'absurde « Organisation Territoriale de l'Etat ». Tant le rapport du Sénat de septembre 2022 sur la mise en place des SGCD que le rapport des inspections générales de mai 2023 rejoignent nos constats et alertes : la réforme a entraîné une désorganisation des services et une dégradation des conditions de

travail des agent.es dans les DDI. Il est absurde de vouloir pérenniser, voire d'aller plus loin, des structures qui ne fonctionnent pas ! Le ministère du travail doit retrouver des structures déconcentrées et des services supports qui lui sont propres

Au mépris répondons par la **mobilisation le 19 mars 2024**, dans le cadre de l'appel des 8 syndicats représentatifs de la fonction publique à une journée d'action nationale suite à « **l'absence de toute perspective de mesures générales d'augmentation des rémunérations dans la fonction publique** ».

De ces problèmes, notre nouvelle ministre n'en a cure. Nos organisations syndicales l'ont interpellé à plusieurs reprises sur les menaces pesant sur nos collègues du fait de certaines actions menées dans le cadre du mouvement des agriculteurs. Pas même un accusé réception. De même concernant la protection sociale complémentaire, la ministre n'a même pas daigné recevoir l'intersyndicale pour discuter d'une petite augmentation de la participation de l'Etat employeur aux frais de santé de ses agent.es. Face à ce mépris, répondons par la mobilisation.

Sur les effectifs, sur les rémunérations, il n'y aucune fatalité ! En Belgique, des mécanismes d'indexation des salaires sur l'évolution des prix sont en vigueur dans le public comme dans le privé. En Allemagne, les agent.es de l'Etat ont été augmenté.es en ce début d'année de 5,5%, avec un plancher de +340 euros par mois. Tout dépendra du rapport de force que nous créerons !

Nous appelons donc l'ensemble des collègues à faire grève et à manifester aux côtés de l'ensemble des agent.es de la fonction publique pour exiger :

- Augmentation de la valeur du point d'indice et indexation sur la hausse des prix ;
- Augmentation de tous les traitements et des pensions, minimum +300 euros par mois et des mesures plus significatives encore pour les C et B afin de réduire les écarts de rémunération ;
- Rattrapage immédiat des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- Rémunération des agent.es contractuel.les sur la base de la rémunération des titulaires pour les emplois correspondants, y compris le régime indemnitaire et un plan de titularisation pour ceux qui le souhaitent ;
- Plan de requalification de C en B et de B en A ;
- Refonte des grilles indiciaire permettant un véritable déroulé de carrière pour tous.les les agent.es ;
- Recrutements dans tous les services pour pourvoir les postes vacants et recréer les emplois supprimés
- Sortie de l'OTE, recréation de services déconcentrés propres au ministère du travail
- Retrait du projet Guérini de rémunération « au mérite »

Signez la pétition intersyndicale pour ces revendications :

<https://chng.it/NsfSBMtRry>